

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 AVRIL 2017
Procès-verbal n° 04-2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Corine FALCOZ - Gérard VUILLERMET

Etaient représentés : Elisabeth DAMS (donne procuration à Marie VIALLET) - Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Stéphanie MASSE (donne procuration à Corine FALCOZ)

Gérard VUILLERMET est désigné secrétaire de séance.

1- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 2 852 598.74 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2016 (arrêtés à la somme de - 142 385.28 €), au compte 1068.

La somme de 1 848 692.81 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

2- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les de la manière suivante : 42 832.01 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2016 (arrêtés à la somme de + 46 000 €), au compte 1068.

La somme de 22 910.90 € est reportée en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les résultats de la manière suivante : 591 165.32 € en excédent de la section de d'investissement au compte 001, celle-ci permettant de couvrir le solde des restes à réaliser 2016 (arrêtés à la somme de - 256 612.00 €), 236 328.47 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

4- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante : 34 902.09 € à la couverture du déficit d'investissement au compte 1068.

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 BUDGET DES MICROCENTRALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les résultats de la manière suivante : 22 612.14 € en excédent de la section de d'investissement au compte 001.

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017 et de les fixer comme suit :

- 21.66 % pour la taxe d'habitation
- 24.11 % pour le foncier bâti
- 160.00 % pour le foncier non bâti
- 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

7- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017
4'Pat	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement	27 000,00 €
Alchimy	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500,00 €
Anciens combattants	1 300,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	2 000,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Coopérative scolaire - Voyage scolaire	12 000,00 €
Coopérative scolaire – Ski scolaire	3 470,00 €
Coopérative scolaire – Patin scolaire	600,00 €
Comice Agricole de Maurienne	280,00 €
Groupe folklorique	600,00 €
Freestyle Galibier-Thabor	1 500,00 €
Judo-club	7 000,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	1 500,00 €
Snow-ski club – Section Alpin	48 000,00 €
Snow-ski club – Section Alpin (chronomètres)	11 000,00 €
Snow-ski club – Section Snow	11 500,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	7 400,00 €
Tennis-club Valloire	3 000,00 €
Tennis-club Saint-Michel-de-Maurienne	200,00 €
Union Athlétique de Maurienne	100,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	2 000,00 €
Val'patin	7 500,00 €
TOTAL c/65748	231 750,00 €

8- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif principal pour l'année 2017 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 560 020.00 €	10 560 020.00 €
Section d'investissement	7 395 600.36 €	7 395 600.36 €
TOTAL	17 955 620.36 €	17 955 620.36 €

9- BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif Équipements touristiques pour l'année 2017 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 950 284.90 €	1 950 284.90 €
Section d'investissement	1 548 367.01 €	1 548 367.01 €
TOTAL	3 498 651.91 €	3 498 651.91 €

10- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 177 223.47 €	1 177 223.47 €
Section d'investissement	965 778.32 €	965 778.32 €
TOTAL	2 143 001.79 €	2 143 001.79 €

11- BUDGET PARC DE STATIONNEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2017 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	177 513.00 €	177 513.00 €
Section d'investissement	118 295.09 €	118 295.09 €
TOTAL	295 808.09 €	295 808.09 €

12- BUDGET MICROCENTRALES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2017 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	43 215.00 €	43 215.00 €
Section d'investissement	59 001.80 €	59 001.80 €
TOTAL	102 216.80 €	102 216.80 €

13- AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER NORD – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confirmer le projet de création d'un cheminement piétonnier nord, de l'entrée nord de Valloire jusqu'au carrefour RD 902/ rue des Choseaux ville,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'élève à 491 500 € hors taxes,
- de solliciter de l'Etat, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de la Savoie, les subventions les plus élevées possibles ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant les notifications sur les financements externes sollicités,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la préparation et à l'exécution de cette affaire communale.

13- AMÉNAGEMENT DE TOILETTES SECHES AU COL DU GALIBIER – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'aménagement de toilettes sèches au col du Galibier,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le coût d'objectif s'élève à 28 080 € hors taxes,
- de solliciter du département de la Savoie, la subvention la plus élevée possible ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification sur le financement externe sollicité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la préparation et à l'exécution de cette affaire communale.

13- PROGRAMME 2017 DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation de ces travaux,
- de demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 11 avril 2017 à 22 heures.